

## Qui contacter ?

Selon votre lieu de résidence.

J'habite le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>,  
15<sup>ème</sup> ou le 16<sup>ème</sup> arrondissement, je contacte ma Caf :  
☎ 01.45.71.36.49

J'habite le 9<sup>ème</sup>, le 10<sup>ème</sup> ou le 19<sup>ème</sup> arrondissement, je contacte ma  
Caf : ☎ 01.44.84.75.05

J'habite le 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> ou le 20<sup>ème</sup> arrondissement, je contacte  
ma Caf : ☎ 01.40.77.57.58

J'habite le 17<sup>ème</sup> ou le 18<sup>ème</sup> arrondissement, je contacte ma Caf :  
☎ 01.55.26.38.04

Pour plus d'informations : Caf.fr

## Connaissez-vous la Caf ?

La Caf de Paris accompagne au quotidien les Parisiens : 40% des habitants (les allocataires, leur conjoint et leurs enfants) bénéficient d'au moins une prestation. La Caf de Paris est un acteur important des politiques sociales et familiales de la capitale.

**CONTACTS**



bc75com1272 / IMPRIM'VERT\* Impression Sirif Paris 10/16

**ACTION  
SOCIALE**

**J'EXERCE UNE ACTIVITÉ ET J'AI DES REVENUS MODESTES**



***J'élève seul(e) mon enfant de moins de 12 ans et  
j'ai des revenus modestes***

***J'ai besoin d'aide et de conseils***



*Comment être soutenu(e) ?*

*Où trouver un soutien psychologique ?*

*Quelles démarches administratives dois-je entreprendre ?*

*A quelles prestations ai-je droit ?*

*Comment la Caf de Paris peut-elle m'aider ?*

**Un travailleur social de la Caf de Paris est à votre écoute. Il vous propose un accompagnement adapté à vos besoins. Des temps d'échanges réguliers lui permettront :**

- d'étudier vos droits,
- de vous apporter des conseils personnalisés,
- de vous soutenir dans vos démarches.

***Comment cet accompagnement se déroule-t-il ?***

Un premier rendez-vous vous sera proposé pour rencontrer un travailleur social. Vous échangerez alors sur votre situation et vous pourrez décider ensemble d'un projet pour vous aider.

Vous pourrez vous voir régulièrement selon vos besoins.

***Comment en bénéficier ?***

Renseignez-vous par téléphone pour être mis en relation avec un travailleur social.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un entretien en visio-contact peut vous être proposé.